

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1777

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Chassaing, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 11

À l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 2 500 »

le nombre :

« 1 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le solaire sur toiture et en ombrières a des impacts environnementaux très limités, voire nuls, en comparaison des parcs au sol et des autres énergies non-renouvelables. Il ne pose pas de difficulté en termes de conflit d'usage des sols, d'impacts sur la biodiversité ou d'artificialisation, ce qui rend les projets plus acceptables pour les populations. Par ailleurs, ces ombrières participent, outre la production d'électricité d'origine renouvelable, à l'adaptation au changement climatique en ombrageant les parkings. Au regard de ces avantages et de l'urgence écologique, le présent amendement propose de baisser le seuil de soumission à l'obligation.